

Avorter en temps de Covid les centres s'adaptent

De la prise en charge à la dernière consultation,
l'avortement a dû être repensé depuis le début de la crise sanitaire.

Théa JACQUET

Emmanuel Cooy



Théa Jacquet
23 ans, Bruxelles

Après avoir obtenu mon diplôme en journalisme à l'Ihecs en septembre dernier, j'ai entamé un master de spécialisation en études de genre. Toujours curieuse d'en apprendre davantage sur le monde qui m'entoure, j'aimerais me diriger vers la presse écrite et/ou la radio. J'aime la photographie, les voyages et le cinéma.

Une IVG en temps normal

Après un entretien psychosocial et un entretien médical pour vérifier qu'il n'y a pas de contre-indication à réaliser une IVG, la femme désireuse d'interrompre sa grossesse doit attendre six jours dits de réflexion afin de s'assurer que son choix est mûrement réfléchi. Au bout de ce délai a alors lieu, ou non, l'intervention soit par voie médicamenteuse, soit par voie chirurgicale, en fonction de l'avancée de la grossesse. Dans les jours qui suivent l'intervention, des nouveaux entretiens psychosocial et médical sont planifiés pour permettre à la femme d'être suivie à la suite de ce qu'elle vient de vivre et contrôler que l'utérus est vide.

Au City planning du CHU Saint-Pierre, l'équipe travaille sans uniforme pour être plus proche des patientes. Isabelle Bomboir (en médaillon) insiste sur le fait que l'avortement est un droit et le restera, malgré le Covid.

Depuis une salle de consultation du centre hospitalier City planning de la rue Haute, à Bruxelles, Isabelle Bomboir, médecin généraliste, explique que les entrevues fixées pour un avortement ont dû être reconsidérées. Les consultations psychosociales se font désormais en ligne ou par téléphone. Pour les femmes qui n'auraient pas accès à internet, ces rendez-vous peuvent se faire sur place. Les examens médicaux se déroulent évidemment au cabinet.

Si l'interruption de grossesse par aspiration est toujours pratiquée au sein des centres ou des hôpitaux, car elle nécessite un bloc opératoire, l'avortement par voie médicamenteuse a connu quelques modifications. Alors que la première pilule se prend encore dans l'enceinte du centre, la deuxième, servant à provoquer la fausse couche, peut dorénavant être avalée à domicile.

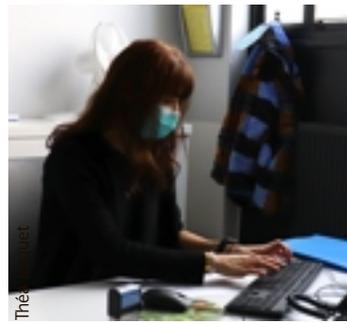
Le délai des six jours de réflexion peut constituer un frein lors de cette épidémie. Durant cette période, la patiente ou le personnel soignant peut tomber malade, ce qui entraînerait le report de l'intervention. Face à ce constat, les centres de planning

ont, pour la plupart, réduit le délai si la femme le demandait ou avec son accord lorsque la situation qui lui était propre le nécessitait.

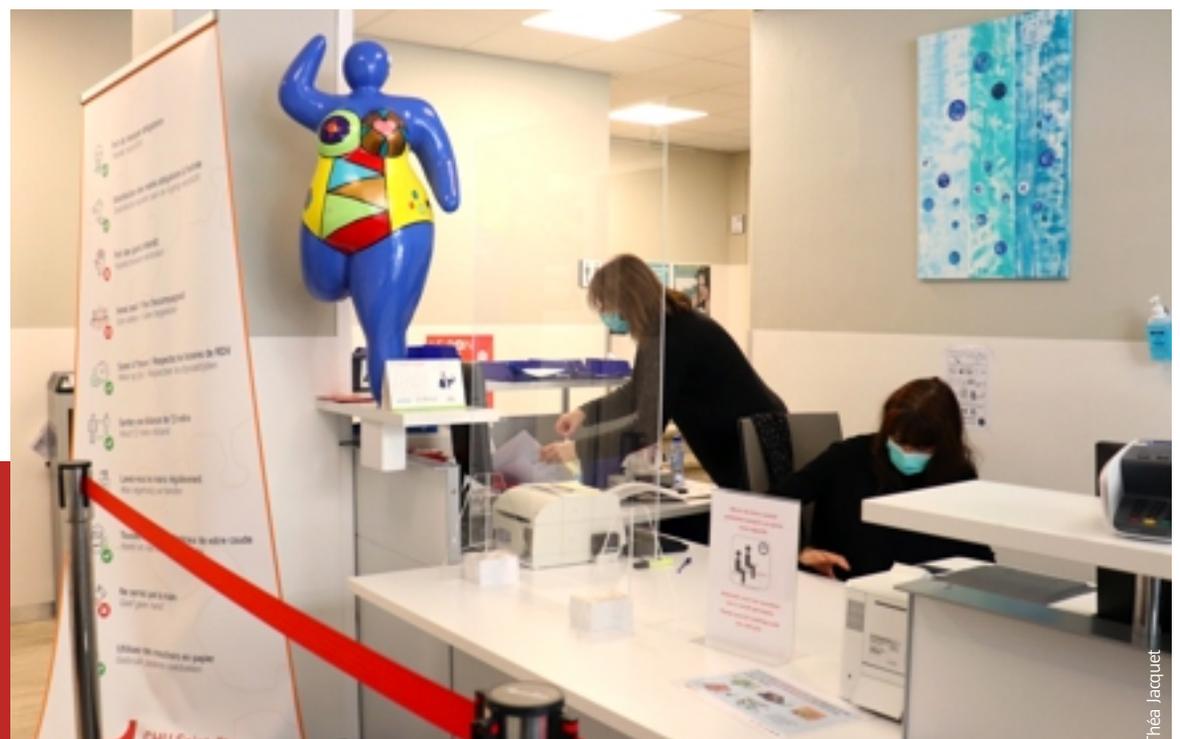
Pour les filles confinées en famille ou les femmes victimes de violences conjugales, le confinement implique une perte de confidentialité et donc une difficulté de rentrer en contact en toute discrétion avec un centre de planning. Des canaux tels que WhatsApp sont privilégiés pour maintenir la communication avec ces personnes.

DES CHIFFRES STABLES

Si les demandes d'IVG et le nombre d'IVG réalisées depuis le début de la crise sont restés relativement similaires aux chiffres de l'année 2019, c'est notamment dû au fait que 80 % des IVG sont réalisées dans le milieu extra-hospitalier. Les avortements n'ont ainsi pas été, ou très peu, impactés par la saturation des hôpitaux. Par ailleurs, le maillage géographique des centres de planning familial en Belgique francophone est dense, à l'exception des provinces du sud de Namur et du Luxembourg un peu moins bien desservies.



Théa Jacquet



Théa Jacquet